

Direction Générale Ressources

Affaire suivie par Thierry LEMIERE

☎ : 05.57.93.63.85 - 📠 : 05.57.93.63.35

Email : thierry.lemiere@mairie-pessac.f

Réf : TL/CF - 231

DGA : Adj :

Monsieur Serge DEGUEIL

Président du Syndicat de quartier de Magonty

Maison de quartier

5 place de la Résistance

33600 PESSAC

Pessac, le 11 janvier 2012

Objet : Couverture numérique du quartier de Magonty

Monsieur le Président,

Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'échanger sur la problématique de la couverture numérique du quartier de Magonty et de déplorer la faiblesse des débits ADSL qui ne permettent pas aux habitants de bénéficier de l'étendue des services liés à cette nouvelle technologie.

La Ville a décidé de prendre plusieurs initiatives pour engager la modernisation de la couverture numérique de son territoire vers une solution Très Haut Débit pour l'ensemble de la population avec une desserte plus performante et pérenne par le déploiement de la fibre optique.

Nous avons fait appel à un cabinet d'expertise technique et juridique pour déterminer quelles seraient les conditions pour la conception, la création et l'exploitation d'un réseau Très Haut Débit d'initiative publique. Cette étude nous a permis d'avoir une meilleure appréhension de l'architecture d'un futur réseau. Elle a aussi mis en évidence la complexité et l'instabilité réglementaire dans ce domaine qui rendent difficile l'intervention publique.

Dans ce contexte, nos services ont participé aux travaux initiés par la CUB sur la résorption des zones blanches et le déploiement du Très Haut Débit. A l'évidence offrir un niveau de service de qualité dans ce domaine nécessite une intervention à l'échelon du territoire communautaire. Ce qui se traduira prochainement par une évolution des compétences de la CUB actuellement soumise à l'approbation des conseils municipaux des villes membres.

Dans le même temps, la ville a maintenu et renforcé ses relations avec les opérateurs privés qui, à l'heure actuelle, sont les seuls à avoir la capacité juridique d'agir sur notre territoire et bloquent toutes interventions publiques puisqu'ils ont annoncé le déploiement de la fibre optique sur la totalité de notre commune dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement lancé par l'ARCEP.

La situation a particulièrement évolué au cours du dernier trimestre 2011, suite à l'accord national intervenu entre FRANCE TELECOM / ORANGE et SFR et lors d'une rencontre avec la ville, Bruno Janet, Directeur des relations avec les Collectivités Locales, a confirmé le calendrier de déploiement de la fibre optique de 2012 à 2017 sur Pessac.

Suite aux sollicitations insistantes de la ville, l'opérateur prend l'engagement d'entamer le déploiement de la FTTH par l'ouest de Pessac, ce qui pourrait se traduire par des premières commercialisations début 2013 sur votre quartier. Une conférence de presse avec Monsieur Janet est programmée le 29 mars prochain pour rendre publiques ces décisions.

Si les perspectives se précisent, nous devons cependant rester attentifs au bon déroulement du calendrier et des études techniques opérationnelles. La ville s'est engagée auprès de FRANCE TELECOM à être un facilitateur dans cette opération. De plus, les échanges avec les opérateurs font apparaître que l'offre de commercialisation aux abonnés individuels n'est pas encore finalisée. Il reste à préciser la nature des raccordements intermédiaires et la participation financière des usagers.

Je souhaitais revenir vers vous pour partager ces informations et je ne manquerai pas de vous tenir informé de toute évolution sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Cordialement

Le Maire,
Conseiller Général,
Vice-Président de la C.U.B.



Jean-Jacques BENOÎT